



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/PRST/1995/58
28 novembre 1995
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

DÉCLARATION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ

À la 3598e séance du Conseil de sécurité, tenue le 28 novembre 1995, dans le cadre de l'examen de la question intitulée "La situation en Angola", le Président du Conseil de sécurité a fait la déclaration suivante au nom du Conseil :

"Le Conseil de sécurité accueille avec satisfaction le communiqué commun publié le 13 novembre 1995 par le Gouvernement angolais et l'UNITA (S/1995/991), dans lequel ils ont réaffirmé leur attachement au processus de paix. Le Conseil se félicite que certaines des mesures nécessaires pour appliquer les dispositions du Protocole de Lusaka (S/1994/1441, annexe) aient été prises récemment, y compris la reprise des pourparlers entre militaires à Luanda et l'arrivée des premiers combattants de l'UNITA dans les zones de cantonnement le 20 novembre 1995, jour anniversaire de la signature du Protocole de Lusaka. Le Conseil souligne que le processus de cantonnement doit être terminé le plus tôt possible.

Toutefois, le Conseil note que, malgré ces mesures positives, des violations du cessez-le-feu, des importations d'armes, des restrictions à la liberté de mouvement et la présence de mercenaires sont encore constatées. Le Conseil souligne qu'il reste beaucoup à faire d'urgence pour appliquer pleinement le Protocole de Lusaka, y compris le strict respect du cessez-le-feu, la poursuite du processus de cantonnement, le cantonnement de la police de réaction rapide, le repli des Forças Armadas Angolanas (FAA) sur des positions défensives et le règlement de questions relatives aux modalités d'intégration militaire. Le Conseil demande au Gouvernement angolais et à l'UNITA de continuer à coopérer avec UNAVEM III et de respecter pleinement le statut et la sécurité du personnel international.

Le Conseil suivra de près l'évolution de la situation en Angola et attend avec intérêt le rapport d'ensemble que le Secrétaire général doit lui soumettre le 8 décembre 1995 au plus tard."
